

NOTE DE PRÉSENTATION

Objet : Projet de 3 arrêtés préfectoraux (AP) fixant les modalités de destruction de spécimens d'**Ouette d'Égypte** (*Alopochen aegyptiacus*), de **Tortues exotiques**, (*Chrysemys spp.*, *Clemmys spp.*, *Graptemys spp.*, *Pseudemys spp.*, *Trachemys spp.*, *Trachemys scripta*), d'**Ibis sacré** (*Threskiornis aethiopicus*) dans le département de la Vendée

Contexte et objectifs du projet de décision

Les projets des trois arrêtés préfectoraux régionaux de lutte contre des espèces exotiques envahissantes:

Ces arrêtés devront permettre de répondre rapidement à la destruction de ces spécimens d'espèces exotiques envahissantes implantées en milieu naturel sur la façade atlantique en particulier en Vendée.

Le développement dynamique de colonisation de ces populations d'espèces exotiques envahissantes ont eu un impact sur les espèces autochtones, l'environnement et la biodiversité.

Ouette d'Égypte

Oiseau d'ornement surtout trouvé dans l'est mais quelques individus sont installés dans l'ouest de la France (colonisation par la Loire). Les impacts potentiels de cette espèce sont:

- les dégâts sur les prairies,
- les risques d'hybridation
- l'eutrophisation/pollution de l'eau avec les fientes.

Les prélèvements réalisés par les agents de l'OFB concernent quelques individus par an. L'objectif est que les quelques populations éparses ne se regroupent pas.

Tortues exotiques

Ce projet d'AP concerne plusieurs espèces exotiques de tortues (*Chrysemys spp.*, *Pseudemys spp.*, *Graptemys spp.*, *Clemmys spp.* et *Macrochelys temminckii*) mais surtout la Tortue de Floride, la plus présente en Pays de

la Loire. Les impacts potentiels de la Tortue de Floride sont la destruction de milieux, vecteurs de pathogènes et la fragilisation des populations d'espèces de tortues protégées.

Les impacts sont qualifiés de potentiels car aucune étude scientifique ne les a, pour le moment, mis en évidence.

Ibis sacré

Trois foyers d'introduction de cette espèce ont été identifiés dont le Morbihan. Le seul foyer qui persiste est à l'ouest de la France, en particulier sur le littoral 44 et 85. Les impacts potentiels de cette espèce sont :

- la prédation de la faune (poussins)
- la dégradation des habitats,
- éventuellement des problèmes sanitaires (décharges...).

Les mesures de destruction des populations d'Ibis sacré depuis 2010 par exemple montrent des effets notables.

En 2019, 204 individus ont été prélevés par les agents de l'OFB et 21 œufs ont été stérilisés par la SNPN à

Grand Lieu dans le département de Loire Atlantique.

L'AP actuel arrive en fin de validité, il s'agit donc d'un renouvellement d'arrêté.

La demande est la même, il est seulement ajouté la possibilité de tir d'Ibis par la Société nationale de protection de la nature (SNPN) en plus de la stérilisation des œufs.

Les interventions seront réalisées par les agents de l'OFB et sous leur contrôle. Pour ces opérations, les agents de l'OFB peuvent être assistés par :

- des agents de développement et des techniciens des fédérations départementales des chasseurs,
- des lieutenants de louveterie,
- des gardes particuliers assermentés,
- des chasseurs spécialisés.

Un rapport des opérations est transmis annuellement au préfet, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et à la direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée.

Date et lieux de la consultation :

En application de l'article L120-1 du code de l'environnement, les 3 projets d'arrêtés préfectoraux fixant les modalités de destruction des 3 espèces exotiques envahissantes, **Ouette d'Égypte** (*Alopochen aegyptiacus*), de **Tortues exotiques** , (*Chrysemys spp.*, *Clemmys spp.*, *Graptemys spp.*, *Pseudemys spp.*, *Trachemys spp.*,

Trachemys scripta), d'**Ibis sacré** (*Threskiornis aethiopicus*), dans le département de la Vendée sont mises à la consultation du public.

La consultation est ouverte **du 18 novembre 2020 au 09 décembre 2020**.